

1. Structure de l'organisme

Notre Centre de la petite enfance (CPE) Mamie Soleil détient du ministère de la Famille un permis de 80 places pour son installation Brin de soleil, 60 places pour son installation Brin d'étoiles ainsi que l'agrément d'un bureau coordonnateur de 853 places pour la garde en milieu familial. Quant à ce dernier volet de garde, les responsables de services de garde en milieu familial étant des travailleuses autonomes, ont leur propre régie interne.

Le CPE Mamie Soleil est un organisme sans but lucratif, incorporé selon la troisième partie de la *Loi des compagnies du Québec* depuis 1993 et subventionné par le ministère de la Famille. Conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, ses principales activités s'inscrivent dans une démarche éducative.

1.1. Conseil d'administration

Mandat

Élu par l'assemblée générale des membres, le conseil d'administration a la responsabilité d'administrer la corporation et de prendre les décisions à cet effet. La gestion interne est confiée à la directrice générale, représentante du conseil d'administration auprès du personnel, des responsables d'un service de garde et de la clientèle.

Composition

Le conseil d'administration se compose de neuf (9) administrateurs dont six (6) parents utilisateurs d'un service de garde. Le ratio est de trois (3) parents utilisateurs d'un service de garde en milieu familial, de trois (3) parents utilisateurs des installations, d'une (1) responsable d'un service de garde reconnue par le Bureau coordonnateur, d'une (1) éducatrice employée du CPE et d'un (1) membre de la communauté. La directrice générale assiste d'office aux séances du conseil d'administration.